



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU A)	1 et 2	Blanc Anne-Lise *Brière Nicolas	MCF Vacataire	anne-lise.blanc@univ-perp.fr nicolas.briere02@gmail.com	Brière Nicolas Raynal Guillaume Garcia Sylvia Tartière Hélène Roussel Fabienne Hoeller Pierre De Caso Laurence Magana Christelle Fauquembergue Sabrina Slimani Akram De Mozas Corine Servat-Guerin Dominique Navarro Eva	Vacataires

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président
Yvan ALIGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE**

LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues étrangères appliquées	L1	1 et 2	Cagliani Sylvie	MCF	sylvie.cagliani@univ-perp.fr	*Sabatier Diane Bréchet Tamara, Ferreira Lisa, Garcia Guillaume, Garcia Isabelle, Jubal Sébastien	MCF PRAG anglais, PRAG espagnol, PRCE anglais, PRCE espagnol, PRCE éco-gestion
	L2	1 et 2	Cagliani Sylvie	MCF	sylvie.cagliani@univ-perp.fr	*Sabatier Diane Bréchet Tamara, Ferreira Lisa, Garcia Guillaume, Garcia Isabelle, Jubal Sébastien	PRAG anglais, PRAG espagnol, PRCE anglais, PRCE espagnol, PRCE éco-gestion
	L3	1 et 2	Cagliani Sylvie	MCF	sylvie.cagliani@univ-perp.fr	*Sabatier Diane Bréchet Tamara, Ferreira Lisa, Garcia Guillaume, Garcia Isabelle, Jubal Sébastien	PRAG anglais, PRAG espagnol, PRCE anglais, PRCE espagnol, PRCE éco-gestion

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président



Ivan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE**

LSH

Le Président de l'Université

- Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
- Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
- Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut.

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Etudes transmédiales	L1	1 et 2	CASES Isabelle DUPONT Jocelyn*	MCF PR	cases@univ-perp.fr / Jocelyn.dupont@univ-perp.fr	SIMONIN OLIVIER GUILLAUME HELENE DASSE MARINE KING LOUISA FRATANI CAROLINE	MCF MCF MCF PRAG Contractuelle d'enseignement
	L2	1 et 2	CASES Isabelle DUPONT Jocelyn*	MCF PR	cases@univ-perp.fr / Jocelyn.dupont@univ-perp.fr	SIMONIN OLIVIER GUILLAUME HELENE DASSE MARINE KING LOUISA	MCF MCF MCF PRAG
	L3	1 et 2	CASES Isabelle DUPONT Jocelyn*	MCF PR	cases@univ-perp.fr / Jocelyn.dupont@univ-perp.fr	SIMONIN OLIVIER GUILLAUME HELENE DASSE MARINE KING LOUISA	MCF MCF MCF PRAG
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Anglais : Métiers de la traduction	L2	1 et 2	CASES Isabelle DUPONT Jocelyn*	MCF PR	cases@univ-perp.fr / Jocelyn.dupont@univ-perp.fr	SIMONIN OLIVIER GUILLAUME HELENE DASSE MARINE KING LOUISA	MCF MCF MCF PRAG
	L3	1 et 2	CASES Isabelle DUPONT Jocelyn*	MCF PR	cases@univ-perp.fr / Jocelyn.dupont@univ-perp.fr	SIMONIN OLIVIER GUILLAUME HELENE DASSE MARINE KING LOUISA	MCF MCF MCF PRAG

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE

LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Espagnol : Etudes hispaniques	L1	1 et 2	Amélie Adde Marie-Pierre Ramouche*	MCF MCF*	amelie.adde@univ-perp.fr marie-pierre.ramouche@univ-perp.fr	Marie-Noëlle Costa Vincent Dareys Lea de Narkevitch Marjorie Janer Anne Lacroix Victorien Lavou Merlot Mbanda Maitane Ostolaza Fabrice Parisot	MCF PRAG VAC MCF MCF PR ATER PR PR
	L2	1 et 2	Amélie Adde Marie-Pierre Ramouche*	MCF MCF*	amelie.adde@univ-perp.fr marie-pierre.ramouche@univ-perp.fr	Marie-Noëlle Costa Vincent Dareys Lea de Narkevitch Marjorie Janer Anne Lacroix Victorien Lavou Merlot Mbanda Maitane Ostolaza Fabrice Parisot	MCF PRAG VAC MCF MCF PR ATER PR PR
	L3	1 et 2	Amélie Adde Marie-Pierre Ramouche*	MCF MCF*	amelie.adde@univ-perp.fr marie-pierre.ramouche@univ-perp.fr	Marie-Noëlle Costa Vincent Dareys Lea de Narkevitch Marjorie Janer Anne Lacroix Victorien Lavou Merlot Mbanda Maitane Ostolaza Fabrice Parisot	MCF PRAG VAC MCF MCF PR ATER PR PR

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Lettres Parcours Lettres	L1	1 et 2	Dimitri GARNCARZYK *Françoise MIGNON	MCF MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr francoise.mignon@univ-perp.fr	Michel ADROHER Laurence AUBRY Anne-Lise BLANC Mireille COURRENT Ghislaine JAY-ROBERT Flora MELE Françoise MIGNON Pascal NOGUES	MCF MCF MCF PU PU ATER MCF PRCE
	L2	1 et 2	Dimitri GARNCARZYK *Françoise MIGNON	MCF MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr francoise.mignon@univ-perp.fr	Michel ADROHER Laurence AUBRY Anne-Lise BLANC Mireille COURRENT Ghislaine JAY-ROBERT Flora MELE Françoise MIGNON Pascal NOGUES	MCF MCF MCF PU PU ATER MCF PRCE
	L3	1 et 2	Dimitri GARNCARZYK *Françoise MIGNON	MCF MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr francoise.mignon@univ-perp.fr	Michel ADROHER Laurence AUBRY Anne-Lise BLANC Mireille COURRENT Ghislaine JAY-ROBERT Flora MELE Françoise MIGNON Pascal NOGUES	MCF MCF MCF PU PU ATER MCF PRCE
LICENCE Lettres Parcours Théâtre	L1	1 et 2	Dimitri GARNCARZYK *Françoise MIGNON	MCF MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr francoise.mignon@univ-perp.fr	Michel ADROHER Laurence AUBRY Anne-Lise BLANC Mireille COURRENT Ghislaine JAY-ROBERT Flora MELE Françoise MIGNON Pascal NOGUES Charlotte SAIGNEAU	MCF MCF MCF PU PU ATER MCF PRCE Professeure de conservatoire
	L2	1 et 2	Dimitri GARNCARZYK Françoise MIGNON	MCF MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr francoise.mignon@univ-perp.fr	Michel ADROHER Laurence AUBRY Anne-Lise BLANC Mireille COURRENT Ghislaine JAY-ROBERT Flora MELE Françoise MIGNON Pascal NOGUES Charlotte SAIGNEAU	MCF MCF MCF PU PU ATER MCF PRCE Professeure de conservatoire
	L3	1 et 2	Dimitri GARNCARZYK *Françoise MIGNON	MCF MCF	dimitri.garncarzyk@univ-perp.fr francoise.mignon@univ-perp.fr	Michel ADROHER Laurence AUBRY Anne-Lise BLANC Mireille COURRENT Ghislaine JAY-ROBERT Flora MELE Françoise MIGNON Pascal NOGUES Charlotte SAIGNEAU	MCF MCF MCF PU PU ATER MCF PRCE Professeure de conservatoire

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE

LSH

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire	L1	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	nicolas.marty@univ-perp.fr	BERJOAN Nicolas DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc SAGUER Romain LANDELLE Marie CONESA Marc	MCF PR MCF MCF VAC PR
	L2	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	nicolas.marty@univ-perp.fr	BERJOAN Nicolas DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc SAGUER Romain LANDELLE Marie CONESA Marc	MCF PR MCF MCF VAC PR
	L3	1 et 2	MARTY Nicolas	PR	nicolas.marty@univ-perp.fr	BERJOAN Nicolas DENJEAN Claude LAFFONT Jean Luc SAGUER Romain LANDELLE Marie CONESA Marc	MCF PR MCF MCF VAC PR

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L. 613-1, L. 613-2, L. 712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie	L1	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile	MCF
						CASTANER-MUNOZ Esteban	PR
						De BARRAU Caroline	MCF
						GALINIER Martin	PR
						LUGAND Julien	MCF
						*GREGOIRE Sophie	MCF
						VETTESE Delphine	MCF
						SAOS Thibaud	MCF
	L2	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile	MCF
						CASTANER-MUNOZ Esteban	PR
						De BARRAU Caroline	MCF
						GALINIER Martin	PR
						LUGAND Julien	MCF
						*GREGOIRE Sophie	MCF
						VETTESE Delphine	MCF
						SAOS Thibaud	MCF
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Histoire de l'art	L3	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile	MCF
						CASTANER-MUNOZ Esteban	PR
						De BARRAU Caroline	MCF
						GALINIER Martin	PR
						LUGAND Julien	MCF
						*GREGOIRE Sophie	MCF
						VETTESE Delphine	MCF
						SAOS Thibaud	MCF
LICENCE Histoire de l'Art et Archéologie Parcours Archéologie	L3	1 et 2	SOULIER Virginie	MCF	virginie.soulier@univ-perp.fr	JUBIER GALINIER Cécile	MCF
						CASTANER-MUNOZ Esteban	PR
						De BARRAU Caroline	MCF
						GALINIER Martin	PR
						LUGAND Julien	MCF
						*GREGOIRE Sophie	MCF
						VETTESE Delphine	MCF
						SAOS Thibaud	MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
LICENCE Musicologie	L1	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	Garnarczyk Dimitri *Sciezka Jean-Marie Goujon Jean-Philippe Chevaldonné Yves Gobert Thierry Pigassou Claire Augé Alex	MCF Directeur du CRR Montserrat Caballé MCF MCF MCF CRR Perpignan CRR Perpignan
	L2	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	Garnarczyk Dimitri *Sciezka Jean-Marie Goujon Jean-Philippe Chevaldonné Yves Gobert Thierry Pigassou Claire Augé Alex	MCF Directeur du CRR Montserrat Caballé MCF MCF MCF CRR Perpignan CRR Perpignan
	L3	1 et 2	Bardelmann Claire	PR	claire.bardelmann@univ-perp.fr	Garnarczyk Dimitri *Sciezka Jean-Marie Goujon Jean-Philippe Chevaldonné Yves Gobert Thierry Pigassou Claire Augé Alex	MCF Directeur du CRR Montserrat Caballé MCF MCF CRR Perpignan CRR Perpignan

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Géographie et aménagement	L1	1 et 2	GRIJOL Karine	MCF	karine.grijol@univ-perp.fr	MARY Kévin FAERBER Johanna MAUPIN-BUSKIN Agathe BEUZEN-WALLER Tara IZARD Véronique	MCF MCF PRAG MCF VAC
	L2	1 et 2	GRIJOL Karine	MCF	karine.grijol@univ-perp.fr	MARY Kévin FAERBER Johanna MAUPIN-BUSKIN Agathe BEUZEN-WALLER Tara IZARD Véronique	MCF MCF PRAG MCF VAC
	L3	1 et 2	GRIJOL Karine	MCF	karine.grijol@univ-perp.fr	MARY Kévin FAERBER Johanna MAUPIN-BUSKIN Agathe BEUZEN-WALLER Tara IZARD Véronique	MCF MCF PRAG MCF VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Sociologie	L1	1 et 2	DUBERTRAND Benjamin	MCF	benjamin.dubertrand@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie BOUCHER Manuel CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia GIRAD Alain FAURE Laurence HARLE Aude *PETTE Mathilde LIGNERES Ingrid PERICHON-POUGET Roman	MCF PR MCF PR MCF MCF MCF MCF MCF ATER
	L2	1 et 2	DUBERTRAND Benjamin	MCF	benjamin.dubertrand@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie BOUCHER Manuel CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia GIRAD Alain FAURE Laurence HARLE Aude *PETTE Mathilde PERICHON-POUGET Roman	MCF PR MCF PR MCF MCF MCF MCF ATER
	L3	1 et 2	DUBERTRAND Benjamin	MCF	benjamin.dubertrand@univ-perp.fr	AVARGUEZ Sophie BOUCHER Manuel CHARTIER Marie CLAEYS Cécilia GIRAD Alain FAURE Laurence HARLE Aude *PETTE Mathilde PERICHON-POUGET Roman	MCF PR MCF PR MCF MCF MCF MCF ATER

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Accompagnement à l'insertion et réinsertion sociale et professionnelle	L3 1 et 2	Manuel Boucher	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	*Brigitte Baldelli Romain Mandine Eric Alberola	MCF associé Vacataire professionnel Vacataire professionnel
LICENCE PRO Intervention sociale : insertion et réinsertion sociale et professionnelle Parcours Action collective et développement social	L3 1 et 2	Manuel Boucher	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	*Brigitte Baldelli Romain Mandine Eric Alberola	MCF associé Vacataire professionnel Vacataire professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yves AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Guide-conférencier	L3	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	Odile TANKERE *CASTANER Esteban LUGAND Julien ROQUES Ninon SANCHEZ Lionel HUMPAGE Matt GOUZOT Bertrand BERTHO Linda AURIOL Dominique PERNAUD Jacques MISME Stéphanie LIENARD Julie BONNIN Mathieu PIOVANO Luisa	VAC PR MCF Doctorante Contractuel VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers de l'information : métiers du journalisme et de la presse Parcours Photojournalisme, médias numériques et images audiovisuelles	L3 1 et 2	GOBERT Thierry CHEVALDONNE Yves*	MCF	thierry.gobert@univ-perp.fr yves.chevaldonne@univ-perp.fr	CHABERT Carole MILHET Jean-Christophe	VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres		
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade	
MASTER Etudes culturelles Parcours type Interprétation et Valorisation des Environnements (INTERVALE)	M1	1 et 2	JAY ROBERT Ghislaine *OSTOLAZA Maitane	PR		OSTOLAZA Maitane Dupont Jocelyn Cases Isabelle Lavou Victorien Courrent Mireille Bardelmann Claire Garmarczyk Dimitri Guillaume Hélène, Lacroix Anne Girard Alain Soulier Virginie	PR PR MCF PR PR PR MCF MCF MCF MCF MCF
	M2	1 et 2	JAY ROBERT Ghislaine *OSTOLAZA Maitane	PR		OSTOLAZA Maitane Dupont Jocelyn Cases Isabelle Lavou Victorien Courrent Mireille Bardelmann Claire Garmarczyk Dimitri Guillaume Hélène, Lacroix Anne Girard Alain Soulier Virginie	PR PR MCF PR PR PR MCF MCF MCF MCF MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales Parcours Espagnol	M1	1 et 2	Maitane OSTOLAZA / Amélie ADDE (MCF) *	PR	maitane.ostolaza@univ-perp.fr / amelie.adde@univ-perp.fr	Marie-Noëlle COSTA Vincent DAERYS Marjorie JANER Maria Florencia IANNUZZI Anne LACROIX Merlot Mbanda Maitane Ostolaza Anne Piquemal Marie Pierre RAMOUCHE	MCF PRAG MCF DOCTORANTE MCF ATER PR VACATAIRE MCF
	M2	1 et 2	Maitane OSTOLAZA / Amélie ADDE (MCF) *	PR	maitane.ostolaza@univ-perp.fr / amelie.adde@univ-perp.fr	Marie-Noëlle COSTA Vincent DAERYS Marjorie JANER Maria Florencia IANNUZZI Anne LACROIX Merlot Mbanda Maitane Ostolaza Anne Piquemal Marie Pierre RAMOUCHE	MCF PRAG MCF DOCTORANTE MCF ATER PR VACATAIRE MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Langues étrangères appliquées Parcours Langues et affaires internationales	M1	SABATIER Diane *CAGLIANI Sylvie	MCF	diane.sabatier@univ-perp.fr cagliani@univ-perp.fr	BRECHET Tamara *CAGLIANI Sylvie CLERMONT Pierre FERREIRA Lisa GARCIA Guillaume JUBAL Sébastien KRENN Laura SABATIER Diane	PRAG MCF Vacataire PRAG PRCE PRCE PRCE Vacataire MCF
	M2	SABATIER Diane *CAGLIANI Sylvie	MCF	diane.sabatier@univ-perp.fr cagliani@univ-perp.fr	BRECHET Tamara *CAGLIANI Sylvie CLERMONT Pierre FERREIRA Lisa GARCIA Guillaume JUBAL Sébastien KRENN Laura SABATIER Diane	PRAG MCF Vacataire PRAG PRCE PRCE PRCE Vacataire MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sciences du langage Parcours Didactique des langues, Français langue étrangère et seconde	M1	1 et 2	TYNE Henry *GREFFARD Jean-Louis	PR	henry.tyne@univ-perp.fr	*GREFFARD Jean-Louis LERAY Mai MARLAT Muriel GIROU Hélène SAMAIN Éric	Contractuel ATER VAC PRCE VAC
	M2	1 et 2	TYNE Henry *GREFFARD Jean-Louis	PR	henry.tyne@univ-perp.fr	*GREFFARD Jean-Louis LERAY Mai MERLAT Muriel GIROU Hélène SAMAIN Éric	Contractuel ATER VAC PRCE VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Urbanisme et aménagement Parcours Urbanisme, habitat, aménagement	M1	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	sylvain.rode@univ-perp.fr	DELAGÉ Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin HENRY Céline LAFARGUE Patrice	MCF MCF PR MCF PR MCF VAC VAC
	M2	1 et 2	RODE Sylvain	MCF	sylvain.rode@univ-perp.fr	DELAGÉ Aurélie FAERBER Johanna GIBAND David GRIJOL Karine LACQUEMENT Guillaume MARY Kévin HENRY Céline LAFARGUE Patrice	MCF MCF PR MCF PR MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'Université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut.

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Histoire de l'art Parcours Histoire de l'art et patrimoines	M1	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
	M2	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
MASTER Histoire de l'art Parcours Métiers du patrimoine	M2	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
	M1	1 et 2	CASTANER MUNOZ Esteban	PR	castaner@univ-perp.fr	GALINIER Cécile SOULIER Virginie DE BARRAU Caroline *GALINIER Martin	MCF MCF MCF PR
MASTER Histoire de l'art Parcours Archéologie et préservation du patrimoine maritime	M1	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	*CASTANER Esteban DE BARRAU Caroline JUBIER-GALINIER Cécile SOULIER Virginie BRECHON Franck NANTET Emmanuel	PR MCF MCF MCF VAC VAC
	M2	1 et 2	GALINIER Martin	PR	galinier@univ-perp.fr	*CASTANER Esteban DE BARRAU Caroline JUBIER-GALINIER Cécile SOULIER Virginie BRECHON Franck NANTET Emmanuel	PR MCF MCF MCF VAC VAC

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024.

Le Président

ivan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Civilisations, Cultures et Sociétés Parcours Histoire et sociologie	M1	1 et 2	Cécilia CLAEYS	PR	cecilia.claeys@univ-perp.fr	CONESA Marc * AVARGUEZ Sophie DENJEAN Claude FAURE Laurence MARTY Nicolas PETTE Mathilde LANDELLE Marie ROUZIES Etienne	PR MCF PR MCF PR MCF Dir Archives dép. PO Dir (par intérim) SCD UPVD
	M2	1 et 2	Marc CONESA	PR	marc.conesa@univ-perp.fr	CLAEYS Cécilia * AVARGUEZ Sophie DENJEAN Claude FAURE Laurence MARTY Nicolas PETTE Mathilde LANDELLE Marie ROUZIES Etienne	PR MCF PR MCF PR MCF Dir Archives dép. PO Dir (par intérim) SCD UPVD

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
 Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
 Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
 Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
 Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
 Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
 Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut.

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Archéologie, sciences pour l'archéologie Parcours Quaternaire, paléontologie et préhistoire	M1	1 et 2	Sophie Grégoire Magali Delmas*	MCF	sophie.gregoire@univ-perp.fr	Tara Beuzen Waller Magali Delmas Sophie Grégoire Christine Perrin Thibaud Saos Delphine vettese Amélie Viallet Laurent Chiotti	MCF PR MCF MCF MCF MCF MCF Cons MNHN
	M2	1 et 2	Sophie Grégoire Magali Delmas*	MCF	sophie.gregoire@univ-perp.fr	Tara Beuzen Waller Magali Delmas Sophie Grégoire Christine Perrin Thibaud Saos Delphine vettese Amélie Viallet Laurent Chiotti	MCF PR MCF MCF MCF MCF MCF Cons MNHN

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Sociologie Parcours Pratiques réflexives et émancipatrices de l'intervention sociale	M1	1 et 2	Manuel Boucher	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	Brigitte Baldelli Romain Mandine Jean Yves Boulet	MCF associé Vacataire professionnel Vacataire professionnel
	M2	1 et 2	Manuel Boucher	PR	manuel.boucher@univ-perp.fr	Brigitte Baldelli Romain Mandine Jean Yves Boulet	MCF associé Vacataire professionnel Vacataire professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président

Yvan AUGUET



(Handwritten signature of Yvan Auguet)



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
LSH**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L 613-1, L 613-2, L 712-2, D 611-1 et suivants et D 613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut.

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante LSH sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION	Session		Président et Président suppléant *			Membres	
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Lettres	M1	1 et 2	Pascal Noguès Nathalie Solomon*	PRCE PR	pascal.nogues@univ-perp.fr solomon@univ-perp.fr	Sandrine Bazile Milène Mayoral Marianne Lauze Laure Aristide Carole Santi Flora Mele	MCF PFA PFA VAC MCF ATER
	M2	1 et 2	Pascal Noguès Nathalie Solomon*	PRCE PR	pascal.nogues@univ-perp.fr solomon@univ-perp.fr	Sandrine Bazile Milène Mayoral Marianne Lauze Laurent Bernabé Carole Santi Flora Mele	MCF PFA PFA VAC MCF ATER
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Anglais	M1	1 et 2	SIMONIN Olivier	MCF	olivier.simonin@univ-perp.fr	Nathalie Baras *Hélène Guillaume Isabelle Cases	PFA MCF MCF
	M2	1 et 2	SIMONIN OLivier	MCF	olivier.simonin@univ-perp.fr	Nathalie Baras *Hélène Guillaume Isabelle Cases	PFA MCF MCF
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Espagnol	M1	1 et 2	Amélie Adde Maitane Ostolaza*	MCF PR*	amelie.adde@univ-perp.fr maitane.ostolaza@univ-perp.fr	Marie-Noëlle Costa Vincent Dareys Marjorie Janer Maria Florencia Iannuzzi Caroline Labatut Anne Lacroix Merlot Mbanda Eva Navarro Maitane Ostolaza Anne Piquemal-Roucaries	MCF PRAG MCF Doctorante VAC MCF ATER VAC PR VAC
	M2	1 et 2	Amélie Adde Maitane Ostolaza*	MCF PR*	amelie.adde@univ-perp.fr maitane.ostolaza@univ-perp.fr	Marie-Noëlle Costa Vincent Dareys Marjorie Janer Maria Florencia Iannuzzi Caroline Labatut Anne Lacroix Merlot Mbanda Eva Navarro Maitane Ostolaza Anne Piquemal-Roucaries	MCF PRAG MCF Doctorante VAC MCF ATER VAC PR VAC
MASTER Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation 2ème degré (ESPE) Parcours Histoire-géographie	M1	1 et 2	MAUPIN-BUSKIN Agathe. MARTY Nicolas*	PRAG	agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr nicolas.marty@univ-perp.fr	BARTHELEMY Nicolas DEFOLIE Emilie MARTY Nicolas	Enseignant vacataire (PFA) Enseignant vacataire (PFA) PR Histoire
	M2	1 et 2	MAUPIN-BUSKIN Agathe. MARTY Nicolas*	PRAG	agathe.maupin-buskin@univ-perp.fr nicolas.marty@univ-perp.fr	BARTHELEMY Nicolas DEFOLIE Emilie MARTY Nicolas	Enseignant vacataire (PFA) Enseignant vacataire (PFA) PR Histoire

Article 2 : Le Directeur de la composante LSH et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 20 novembre 2024

Le Président
Yvan AUGUET


